

 Martignas, le 04 décembre 2017

 **Destinataire :** M. TRAPPIER Éric PDG de Dassault Aviation

 **Copie :** M. AUBOIN, Directeur de l’établissement de Martignas

 M. PETIT, Directeur des Ressources Humaines

M. LISION, DSC CGT DASSAULT Aviation

M. le Président,

Vous n’êtes pas sans savoir que votre plainte déposée chez le procureur pour acte de sabotage (« *gamelle percée*), continue d’agiter le quotidien des salarié(e)s de notre établissement.

En effet, la police judiciaire qui s’était déplacée dans nos locaux afin de fouiller nos roulantes, nous interroger et relever nos empreintes, tels des « délinquants », continue d’alimenter un sentiment d’injustice et une anxiété jamais connue sur notre site de Martignas sur Jalles. Un sentiment amplifié par la désignation des salarié(e)s suspecté(e)s, seuls les spécifiques fabrications ont été concernés par ces actes stigmatisants alors que n’importe quels salariés seraient susceptible de commettre cette dégradation.

En octobre certains d’entre eux ont été convoqués à l’hôtel de police afin d’être auditionnés, en tant que témoin.

Puis, récemment, 4 de nos collègues ont reçu une convocation d’une toute autre teneur, similaire à une garde à vue, en effet celle-ci stipule que chaque salarié est « ***soupçonné d’avoir commis ou tenter de commettre une dégradation sur le bien d’autrui*** ».

A la suite de cela, nous avons posé une question en DP pour évoquer les problèmes causés par ces convocations, notamment la remise en cause de notre intégrité et notre rigueur dans le travail que vous saluez, à juste titre, tous les ans dans votre courrier de nouvel an.

A cette question, la DL nous a tranquillement répondu qu’elle s’en remettait au procureur et à la police judiciaire pour élucider cette affaire, en trouvant normal la mise en cause de tous, puisqu’il y a, selon elle, forcément un coupable…

Ces 4 salariés auditionnés, ont subi un interrogatoire à charge avec prises d’empreintes, test salivaire et prise de photo. Les enquêteurs leurs ont même confié les avoir placés sur écoute depuis des semaines entières.

En faisant de l’auteur de « *ce trou dans la gamelle* » un délinquant qui relève de la justice pénale, vous faites de nous tous des coupables en puissance et de ce fait, rajoutez encore plus de malaise au sein de notre établissement.

Un malaise accentué par la différence de traitement des différents évènements survenus sur Martignas. Pour rappel alors qu’un collègue a subi un grave accident de travail, évitable en vue des nombreux avertissements en séances plénières concernant les conditions de travail dans cette zone, il n’y a eu aucune intervention de la police ni même remise en cause pénale des obligations de sécurité qui contraignent notre chef d’établissement.

Nous ne nous étalerons pas non plus sur la récente tentative de suicide de notre collègue...

Comment ne pas voir qu’il y a un problème dans la façon d’être traité ou considéré et n’aurait-il pas été possible de traiter cet acte en interne ?

Nous vous rappelons que personne ne vient travailler dans cette société pour être perçu comme un potentiel délinquant.

Votre décision d’avoir traité cet acte comme un geste de sabotage a eu des conséquences désastreuses et il est inacceptable de faire porter ce soupçon sur nous tous ni même celui de la complicité. Accepteriez-vous un tel traitement ?

Et maintenant, quelles solutions allez-vous mettre en place pour soutenir les salariés entendus qui vivent très mal cette situation ?

Pour la CGT, il n’est pas question de laisser passer ce traitement indigne sans rien dire. Si à chaque problème que nous rencontrons, vous ou notre Direction locale faites appel à la police, dans quelles conditions allons- nous devoir travailler demain ?

Par ce courrier nous vous demandons simplement de retirer votre plainte et de formuler des excuses auprès de tous les salariés de Martignas, plus particulièrement aux salariés convoqués en les dédommageant des préjudices subis.

Merci de votre attention.